

# Gazette de Graffigny-Chemin

N°45

Le 20/08/2021



## Édito du Maire

*Mesdames et Messieurs, chers administrés,*

*Le répit aura été de courte durée. Les dernières restrictions étaient à peine levées que d'autres s'imposent déjà sous la pression du variant "Delta", désormais majoritaire.*

*Débat sur la vaccination mis à part, force est de constater que les mesures annoncées vont, une fois de plus, avoir d'importantes conséquences pour nos collectivités.*

*Après plusieurs modifications les nouvelles directives sont les suivantes :*

*Les réceptions comme les fêtes privées qui ont lieu dans des établissements recevant du public (salles des fêtes, chapiteaux...) sont soumises à l'application du pass sanitaire.*

*Le "pass sanitaire" consiste à la présentation numérique (via l'application Tous anti covid) ou papier, d'un QR code valant preuve sanitaire.*

*La responsabilité de son contrôle revient à l'organisateur de la fête. À la signature du contrat de location, l'organisateur s'engage à faire respecter ces consignes en signant une déclaration sur l'honneur.*

*Il appartient à l'organisateur de télécharger l'application de lecture "Tous Anti covid Vérif" afin de contrôler les QR code des usagers. Les ERP sont tenus de conserver un registre permettant d'identifier les personnes en charge des contrôles.*

*Je rappelle que pour respecter les gestes barrières, la capacité de la salle des fêtes de la commune est limitée à 60 personnes.*

*Vous pouvez remarquer que les travaux sur la commune avancent.*

*Les études pour les réseaux d'eau et d'assainissement vont ou sont terminées ; il reste encore beaucoup de travail avant de voir le premier coup de pioche. À ce sujet je vous demande beaucoup de compréhension pour les désagréments occasionnés par les personnes en charge du projet. Après ces études viendra le moment où le bureau d'étude nous fera des propositions sur les travaux à réaliser sur le domaine public et privé (ces travaux seront soumis à subventions par les différents financeurs). À l'heure où je termine*

cette gazette plus de 20 personnes n'ont pas renvoyé leur imprimé pour permettre à la société Solest de fixer un rendez-vous.

Dans vos boîtes aux lettres vous avez reçu un guide du demandeur sur les **Aides financières à la rénovation de l'habitat concernant les travaux de rénovation énergétique et les travaux d'adaptation du logement**. N'hésitez pas à faire les démarches afin de vérifier si vous êtes éligible à un projet que vous envisagez.

### **Environnement.**

Par arrêté, le maire peut demander aux riverains de maintenir les trottoirs et caniveaux en bon état de propreté, sur toute la largeur et au droit de leur façade. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage qui doit être réalisé par arrachage ou binage et le déneigement.

Mon intention n'est pas d'en arriver à cette extrême mais seulement de vous sensibiliser sur le fait que l'entretien de la commune est l'affaire de tous.

Vous allez me dire : comment faire pour les personnes âgées, entre autres ?

- L'ouvrier communal sera toujours là pour garantir la propreté des trottoirs pour ceux et celles qui ne peuvent le faire. Néanmoins un geste de civisme de la part des voisins valides peut être envisagé.

D'une manière générale ma démarche n'est pas contraventionnelle mais plutôt pédagogique.

Je voudrais aussi rappeler que les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public. Je rappelle aux propriétaires riverains qu'ils doivent exécuter ce travail. Sans réponse et exécution, la commune peut faire exécuter cet élagage et refacturer les frais engendrés.

Merci d'apporter votre concours pour l'entretien de votre commune.

### **Bruit.**

La lutte contre les bruits de voisinage est placée sous la responsabilité du maire.

Les bruits de voisinage sont réglementés par le Code de la santé publique.

Selon l'arrêté préfectoral du 19 avril 1990, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, tronçonneuse... ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h à 19h30 ;
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- Les dimanches de 10h à 12h.

Les nuisances sonores générées par les **deux-roues à moteur** sont aussi un motif de plainte auprès des maires et constituent un phénomène portant atteinte à la tranquillité des personnes. Je comprends que notre jeunesse puisse profiter de ce moyen de transport ; néanmoins je leur demande d'éviter les bruits intempestifs dans le village et surtout une vitesse excessive. Par la même occasion les dérapages sur le parc, devant le hangar de stockage des plaquettes et sur les chemins communaux sont interdits.

## Élection présidentielle et législatives : les dates sont connues

- ✓ Pour les élections présidentielles : le premier tour se tiendra le 10 avril 2022 et le second tour le 24 avril 2022 ;
- ✓ Pour les élections législatives : le premier tour se tiendra le 12 juin 2022 et le second tour le 19 juin 2022.

### CONSEIL MUNICIPAL du 26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 février à 20h00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de **François MARTINS**, maire.

Présents : COLLOMB Didier, LEBEGUE Stéphanie, MARTINS François, OGE-BEJON Bernard, PETIT Clotilde, RENAUT Cédric, RENAUT Michel, THIEBAUT Claude, THIEBAUT Denis.

Absent et excusé : COLLOMB Grégory et GEUGEY Alain

Monsieur RENAUT Cédric a été nommé secrétaire

#### PLUI.

Le Maire prend la parole et présente l'enquête publique concernant le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui se déroule du 24 février au 27 mars 2021. Il demande aux conseillers de bien y réfléchir et de faire les annotations de leurs remarques éventuelles sur le registre d'enquête.

Après un premier débat le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents demande d'inclure une partie de la parcelle ZE 54, appartenant à la commune, en zone UB ou éventuellement en dent creuse.

#### Achat parcelle AM 121

Le Maire demande au conseil municipal de prendre position pour un achat éventuel de la parcelle AM 121 d'une superficie de 172 m<sup>2</sup> située contre la station de pompage. À l'unanimité des présents le conseil décide :

- De proposer au propriétaire la somme de 10 000 euros l'hectare soit 172 euros la parcelle.
- Dans le cas d'une réponse favorable, autorise le maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'acquisition de cette parcelle.

#### Achat défibrillateur

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'obligation de mise en place de défibrillateur dans les ERP.

À l'unanimité des présents, le conseil autorise le Maire à demander des subventions aux services concernés pour un montant de 897.50 HT.

#### Questions diverses

**Réseau d'eau et d'assainissement** : les réunions en présentiel et en visio- vont se dérouler courant mars.

**Agent technique** : un nouvel agent technique a été recruté. Il commence son travail en CDD à-compter du lundi 1 mars 2021.

**Nettoyage caniveau** : le conseil municipal accepte le devis de la société ACMD pour un montant de 275.50 € HT. Un avis de passage sera envoyé à tous les administrés.

**Éclairage public** : le nouvel éclairage public sera installé courant du mois de mai.

**Maison M. RIBERPREY** : l'achat de la maison Riberprey est en cours de finalisation.

## CONSEIL MUNICIPAL du 04 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 04 juin à 20h00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de **François MARTINS**, maire.

Présents : COLLOMB Didier, GEUGEY Alain, LEBEGUE Stéphanie, MARTINS François, OGE-BEJON Bernard, PETIT Clothilde, RENAUT Michel, THIEBAUT Claude, THIEBAUT Denis.

Absent et représenté : COLLOMB Grégory a donné pouvoir à GEUGEY Alain

Absent et excusé : RENAUT Cédric

Monsieur GEUGEY Alain a été nommé secrétaire

### Modification statuts CCMR - compétence mobilité

Il est proposé la prise de compétence organisation des mobilités par la Communauté de Communes Meuse Rognon sans demander le transfert des services assurés aujourd'hui par la Région Grand Est.

Vu la délibération 2021-10 de la CCMR en date du 30 mars 2021 décidant de prendre la compétence organisation de la mobilité ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 6 voix pour, 1 voix contre, et 3 abstentions :

- De se prononcer en faveur de cette prise de compétence par la Communauté de Communes Meuse Rognon annexés à la présente délibération
- De demander à Monsieur le Préfet de Haute-Marne, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.

Le Maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

### SOCIÉTÉ SPL-XDEMAT - répartition du capital social

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- Le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
  - Le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
  - Le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
  - Le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
  - Le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
  - Le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,
  - Le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
  - Le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
  - Les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social,
- Conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

### **Logements communaux - avenant aux baux pour charge de chauffage**

Vu les baux de locations des logements communaux ;

Vu l'exposé du Maire ;

Le conseil Municipal décide par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention de modifier à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 les charges mensuelles de chauffage comme suit :

Logement	Charge mensuelle au 1 <sup>er</sup> juillet 2021
N°1	60,00 €
N°2	50,00 €
N°3	60,00 €

### **Forêt - Plantation de la parcelle 24.3**

Vu l'exposé du Maire ;

Le conseil Municipal décide par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- D'accepter le devis de l'ONF pour l'assistance administrative et technique à la conduite du dossier de demande de financement concernant la plantation de la parcelle 24.3 d'un montant de Mille cinq cent euros HT (1 500.00 € HT)

### **Forêt - Plantation de la parcelle 24.3**

Vu l'exposé du Maire ;

Le conseil Municipal décide par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- D'accepter la plantation de la parcelle 24.3 si le montant des subventions atteint 80% du montant hors taxe des travaux.

### **Forêt - Travaux dans la parcelle 51.1**

Vu l'exposé du Maire ;

Le conseil Municipal décide par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- D'accepter le devis de l'ONF pour les travaux de cloisonnement sylvicole dans la parcelle 51.1 pour un montant de 1 180,00 € HT ;
- De refuser le devis de l'ONF pour les travaux de dégagement manuel des régénérations naturelles dans la parcelle 51.1 pour un montant de 5 580,00 € HT soit 587,37 € HT l'hectare
- D'accepter le devis de l'entreprise Olivier DUMAND pour les travaux de dégagement manuel des régénérations naturelles dans la parcelle 51.1 pour un montant de 3 610,00 € HT soit 380,00 € HT l'hectare.

### **Questions diverses**

#### **Élections régionales et départementales :**

Les tours de garde pour les élections départementales et régionales ont été établis. Monsieur le Maire fait appel à des administrés qui voudraient bien apporter leur aide.

#### **Ouvrier communal :**

Monsieur le Maire a fait le point avec le conseil municipal sur la situation de l'ouvrier communal.

#### **Réunion publique eau et assainissement :**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la réunion publique avec le bureau d'étude Solest se tiendra le mercredi 9 juin à 18h00 à la salle des fêtes. Port du masque obligatoire.

#### **14 juillet 2021 :**

Le Conseil Municipal a défini le déroulement de l'organisation du 14 juillet 2021. Ce déroulement a été établi sans contrainte suite à la pandémie. Monsieur le Maire fera la demande d'autorisation aux services de la Préfecture.

### **CONSEIL MUNICIPAL du 20 juillet 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 20 juillet à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de **François MARTINS**, maire.

Présents : COLLOMB Didier, LEBEGUE Stéphanie, MARTINS François, OGE-BEJON Bernard, PETIT Clothilde, THIEBAUT Claude.

Absent et excusé : RENAUT Cédric, GEAUGEY Alain, RENAUT Michel, THIEBAUT Denis et COLLOMB Grégory.

Monsieur COLLOMB Didier a été nommé secrétaire

### **Affouages 2021**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les affouages seront réalisés dans les coupes suivantes :

- Ouverture de filets coupe 50,
- Nettoyage des coupes.

### **Convention de mise à disposition de la MAM**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition de locaux communaux avec « Les Petits Loups ».

L'association a besoin d'un local adapté pour offrir un service de garde d'enfant sur la commune, appelé MAM (Maison d'Assistantes Maternelles).

L'association souhaiterait pouvoir bénéficier du local communal sis impasse du château 52150 GRAFFIGNY-CHEMIN appartenant à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition du local communal sis impasse du château - 52150 GRAFFIGNY-CHEMIN avec l'association « Les Petits Loups », association Loi 1901 ayant son siège social 2 avenue du Général Leclerc 52150 GRAFFIGNY-CHEMIN.

### **Convention pour l'implantation d'une armoire technique**

CONSIDERANT la Délégation de Service Public (DSP) de LOSANGE relative au déploiement et l'exploitation d'un réseau de communication électronique à très haut débit sur le territoire de la Région Grand Est ;

CONSIDERANT que dans le cadre de cette DSP, LOSANGE doit procéder à l'implantation d'une armoire technique sur la parcelle cadastrée ZE n° 56, située impasse du château 52150 GRAFFIGNY-CHEMIN, soit une occupation du domaine privé communal de 2,00 m<sup>2</sup> ;

CONSIDERANT que pour ce faire, une convention de l'occupation du domaine privé communal au profit de LOSANGE est nécessaire pour toute la durée d'exploitation des équipements ou jusqu'à leur enlèvement par LOSANGE,

CONSIDERANT qu'à ce titre, aucune contrepartie financière n'est demandée à la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention à intervenir dans le cadre de l'opération exposée ci-dessus.

### **Demande de subvention pour la réfection du terrain de sport**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur la vétusté et la dangerosité du terrain de basket. Les devis pour la mise en sécurité et la réfection complète du dit-terrain sont présentés aux conseillers municipaux. Le projet s'élève à la somme de 9 215.67 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions aux services concernés.

#### **Attribution de subventions aux associations - compléments**

Monsieur le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation du village entre autres (festivités du 14 juillet).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'attribuer la subvention suivante :

- Bouilleurs de cru 150,00 €

Arrêté à la somme de 150 euros.

#### **Budget principal - Décision modificative n°1**

Vu la délibération 2021-32 du 20 juillet 2021 portant sur la décision d'attribuer des subventions aux associations ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante de l'exercice 2021 :

Décision modificative n° 1 :

##### **Section de fonctionnement - Dépenses**

###### **Chapitre 65 :**

Article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations + 150,00 €

###### **Chapitre 011 :**

Article 615221 - Entretien et réparations bâtiment publics - 150,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, autorise la décision modificative.

#### **Motion de soutien**

Le Maire présente au conseil la Motion de la Fédération des Communes Forestières suite aux décisions suivantes :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,



- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens ; les communes reversent déjà 12% sur les recettes de la forêt à l'ONF,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat État-ONF.

À l'unanimité le Conseil appuie cette motion et demande au Maire de signer cette motion qui stipule :

- **D'exiger :**

Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,

La révision complète du Contrat d'Objectif et de Performance État-ONF.

- **De demander:**

Une vraie ambition politique de l'État pour les forêts françaises,

Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

### Questions diverses

#### Point sur les festivités du 14 juillet :

À l'unanimité les conseillers présents estiment que les festivités du 14 juillet se sont bien déroulées.

#### Extension de l'atelier public :

Le syndicat des bouilleurs de cru demande à la commune une extension de leur local en prenant sur l'abri bus.

Les conseillers présents, après discussion, ne sont pas contre cette extension. Néanmoins le conseil va se rendre sur place pour étudier correctement ce projet.

#### État d'assiette 2022 sur l'exploitation de la forêt :

L'adjoint en charge de la forêt présente aux conseillers l'état d'assiette 2022. Il sensibilise les conseillers sur l'état sanitaire de la forêt qui va nécessiter un passage sanitaire dans certaines coupes.

Le Maire demande au 1<sup>er</sup> adjoint de se rendre sur place avec la commission des bois et des conseillers volontaires pour voir l'étendue des dégâts.

Une décision sera prise au prochain conseil.

## Un nouveau Coq sur le clocher de l'église de Chemin

Le conseil municipal avait convié les habitants à assister, le 29 avril à la pose d'un nouveau coq sur le clocher de l'église. Une bonne centaine de personnes ont répondu à l'invitation, ainsi que les élèves du groupement scolaire, accompagnés de leur institutrice.

Mr le Maire, remercia les personnes présentes, puis rappela l'origine de l'église qui est relativement ancienne : avant 1785, ce n'était qu'une chapelle, en 1785 adjonction d'une sacristie, en 1824 construction de la tour du clocher, avec la pose d'une horloge ; une rénovation avait eu lieu dans les années 50.

Un projet de restauration s'imposait, le bâtiment subissait des dégâts des eaux, causés par la couverture du toit et du clocher devenus défectueux ; il était indispensable d'entreprendre une rénovation complète ; des travaux ont commencés début mars par l'entreprise H D H d'Andelot pour durer plusieurs mois.

Le clocher étant terminé, et comme le veut la tradition, un nouveau coq a été présenté aux habitants à partir de 14 h, pour le découvrir et le prendre en photos avant sa bénédiction, et son installation au sommet du clocher.

Le père Martin DOHERTY qui était présent pour effectuer la bénédiction, a rappelé pourquoi un coq au sommet d'une église : le coq, cet animal légendaire fait figure de symbole solaire, son chant matinal annonce le retour de la lumière, il indique la direction du vent ; dès le 9<sup>e</sup> siècle un coq fut hissé sur tous les clochers des églises à travers tout l'occident, et transformé en girouette d'église.

Après la bénédiction, le plus jeune des ouvriers de l'entreprise, accompagné d'un collègue est monté au sommet de l'échafaudage pour installer le nouveau coq sur son perchoir à une bonne trentaine de mètre de hauteur ; il lui a fait faire quelques rotations avant de le laisser mener à bien sa mission principale.



## Opération fleurissement

La période des saints de glace étant terminée, suivie d'une humidité déconcertante, il est temps de redonner un peu de couleurs dans nos villages.

Le lundi 31 mai, le Maire, des conseillers municipaux, l'employé communal et quelques bénévoles s'étaient donnés rendez-vous vers 9 h, pour la plantation des fleurs : à chaque entrée du village et dans des bacs en divers endroits dans les rues principales.

Les plantations terminées, des jardinières garnies de géraniums ont été installées aux fenêtres des bâtiments communaux et aux fontaines.

Tout cela donne un air de printemps et fait du bien au moral.



## Le souvenir demeure

Le samedi 8 mai marquait le 76<sup>é</sup> anniversaire de la victoire de la seconde guerre mondiale avec la capitulation de l'Allemagne nazie en 1945 ; à cause de la pandémie, et pour la seconde année, un comité restreint s'est réuni devant le monument aux morts.



Une dizaine de personnes étaient présentes : le Maire, le président local des anciens combattants, quelques conseillers municipaux et trois porte-drapeaux ; après la lecture du message officiel de la secrétaire d'état aux anciens combattants, une gerbe a été déposée, s'en suivi la minute de silence. Un dépôt de gerbe suivie

d'une minute de silence a eu lieu également sur les tombes des soldats anglais, ainsi qu'au monument des

Sénégalais. Tout cela s'est terminé sans le verre de l'amitié, en raison des restrictions imposées par les pouvoirs publics, à cause de la pandémie.

## **Anniversaire de l'appel du 18 juin 1940**

La cérémonie commémorative de l'appel du 18 juin 1940 lancé par le général de Gaulle sur les ondes de la B. B. C. s'est tenue le vendredi à 18 h 30 au monument aux morts, en présence d'une trentaine de personnes accompagnées par les élus et trois porte-drapeaux.

Après la lecture par une conseillère municipal du message officiel, une gerbe a été déposée, suivie d'une minute de silence.

Mr le maire convia les participants à un vin d'honneur à la salle des fêtes ; cette possibilité étant permise par les pouvoirs publics en raison de la régression de la pandémie.

Le vin d'honneur fut très apprécié, le précédent ayant eu lieu en 2019 soit depuis plus d'une année.

## **14 juillet 2021**

Météo oblige le 14 juillet s'est déroulé sur 2 jours.

La partie officielle a commencé le 14 juillet à 11h00 devant le monument aux morts avec un dépôt de gerbe et le traditionnel discours ; la marseillaise chantée par un public nombreux a résonné dans le cimetière.

A midi, les personnes de 70 ans et plus se sont retrouvées à la salle des fêtes pour le traditionnel repas offert par la municipalité. Grand moment de convivialité pour ce repas qui, pandémie oblige n'avait pu avoir lieu en 2020 ; les dames ont reçu chacune une rose offerte par le Maire.

Samedi 17 juillet, les animations prévues le 14 se sont déroulées sous de meilleurs auspices, sur le parc. Le barbecue animé par les bouilleurs de cru a été très apprécié.

Les différents jeux pour jeunes et moins jeunes, proposés par le conseil municipal ont été bien fréquentés. Après les récompenses, en fin d'après-midi un lâcher (ou plutôt une pluie) de bonbons depuis le balcon de la mairie a fait s'activer tout le monde, petits et grands pour les ramasser !

Petit plus cette année avec les tours du village en calèche apprécié par tous. Je tiens à remercier tout particulièrement Agathe et Marion pour leur implication.

Après le dîner un magnifique feu d'artifices musical fût tiré vers 23 heures sur le terrain de foot et s'est terminé sous les applaudissement nourris des nombreux spectateurs.

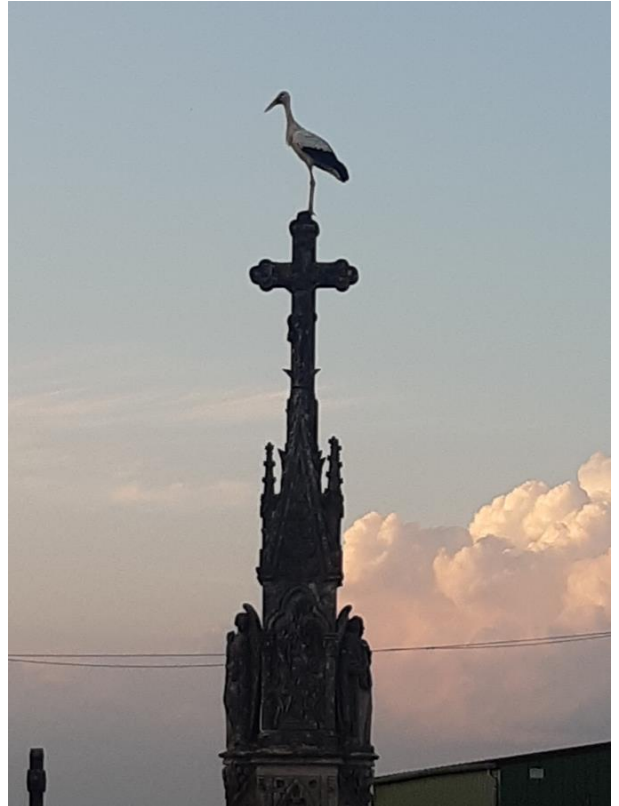


## Des cigognes dans la commune

Et non nous ne sommes pas en Alsace mais à Graffigny-Chemin.

Dimanche 15 août vers 20h00, une trentaine de cigognes ont élu domicile sur notre commune l'instant d'une journée.

Un grand nombre d'habitants se sont déplacés pour immortaliser cet événement.



**Erratum** : Je suppose que je dérange certaines personnes mais de là à déposer un pneu le 23 août 2021 devant chez moi, ça me désole pour la commune.

